

LE 12 JUIN 2017
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du complexe Jean-Laurin, 8475, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin, Mirabel, le lundi douze juin deux mille dix-sept, à vingt heures, sous la présidence de M. le maire, Jean Bouchard.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol
MM. David Marra-Hurtubise
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Pierre-Paul Meloche
Mme Francine Charles
M. Guy Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

494-06-2017	Consultation sur le projet de règlement numéro PU-2179 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel. (G8 400)
--------------------	--

M. le maire explique d'abord les objets principaux du projet de règlement numéro PU-2179 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :

- permettre les bâtiments d'un maximum de 3 étages et de 14 mètres de hauteur dans la zone C 11-18, dans le secteur de Saint-Antoine;
- permettre l'entreposage de matériaux en vrac pour les entreprises de type entrepreneur en construction dans la zone I 2-18, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- permettre les habitations multifamiliales détachées d'un maximum de 6 logements dans la zone H 5-69, dans le secteur de Saint-Canut,

ainsi que les conséquences de son adoption.

Il explique également la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant une ou des dispositions susceptibles d'approbation référendaire soit soumis à l'approbation de personnes habiles à voter.

Par la suite, M. le maire invite les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé à l'égard de ce projet de règlement.

495-06-2017	Adoption de l'ordre du jour.
--------------------	-------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juin 2017, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

23. Soumission relative à la numérisation des dossiers propriétés 2013 et 2014. (2017 053) (G2 113 U3 N1666)

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Adoption du règlement numéro 2176 autorisant la préparation de plans et devis pour les travaux d'infrastructures municipales sur la montée Sainte-Marianne débutant à environ 70 mètres linéaires au sud-est du chemin Notre-Dame et se terminant à environ 200 mètres linéaires au nord-ouest de la rue Jacques-Cartier, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)
- b) Acquisition d'une partie du lot 3 941 056, dans le secteur de Saint-Janvier, de Éric Dubois. (G7 100 N15078 #100586)
- c) Acquisition d'une partie du lot 3 941 056, dans le secteur de Saint-Janvier, de Alain Lapointe. (G7 100 N15078 #100587)

M. LE CONSEILLER GUY LAURIN DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LES QUESTIONS EN DÉLIBÉRATION SUIVANTES, COMPTE TENU DE RELATIONS D'AFFAIRES :

- 41. Adoption du règlement numéro U-2173 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - permettre la construction d'habitations multifamiliales détachées d'un maximum de 110 logements et de réduire la marge avant à 6 mètres dans la zone H 5-76, dans le secteur de Saint-Canut;
 - créer la zone H 5-81 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-52, dans le secteur de Saint-Canut;créer la zone H 7-181 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 7-28, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
- 42. Adoption du règlement numéro U-2174 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à :
 - permettre la réalisation d'habitations unifamiliales jumelées dans la zone H 5-81 sur des terrains ayant une superficie minimale de 250 mètres carrés, une largeur minimale de 9,0 mètres et une profondeur minimale de 25 mètres pour les terrains de rangée de coin, dans le secteur de Saint-Canut;
 - permettre la réalisation d'habitations bifamiliales détachées dans la zone H 7-181 sur des terrains ayant une superficie minimale de 520 mètres carrés, une largeur minimale de 18 mètres et une profondeur minimale de 29 mètres pour les terrains de rangée et de coin, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)

496-06-2017 Approbation de procès-verbaux.

CONSIDÉRANT QUE copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 mai 2017, et le procès-verbal de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 29 mai 2017, tel que présentés.

497-06-2017 Approbation d'une liste de comptes à payer. (G5 213 N1048)

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé et remis à chaque membre du conseil son rapport montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil en vertu du règlement numéro 1900 *Concernant les contrôles et suivis budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* de cette Ville au montant de 177 710,48 \$ pour la période du 23 mai au 7 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport inclut également la liste des comptes à payer couvrant la période du 23 mai au 12 juin 2017, que le conseil doit approuver;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville, les comptes inscrits à la liste des comptes à payer couvrant la période du 23 mai au 12 juin 2017 et totalisant les sommes suivantes :

- Dépenses du fonds d'activités financières 5 319 921,60 \$
- Dépenses du fonds d'activités d'investissement 257 863,04 \$
- TOTAL..... 5 577 784,64 \$

À l'exclusion des chèques suivants :

- numéro 179191, à l'ordre de « Michel Lauzon » au montant de 586,21 \$. Ainsi, le montant des chèques du fonds d'activités financières sera diminué de 586,21 \$, ainsi que le montant total;
- numéro 179077, à l'ordre du « Receveur général du Canada » au montant de 3 519,55 \$. Ainsi, le montant des chèques du fonds d'activités financières sera diminué de 3 519,55 \$, ainsi que le montant total.

498-06-2017 Octroi d'une aide financière à l'entreprise « Ibrace inc. » pour la mise en application de son plan de commercialisation. (FAE-2017-04) (G5 500 N15023 #100478)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 10 000 \$ à l'entreprise « Ibrace inc. », soit 5 000 \$ à chacun des promoteurs Kevin Miron et Hélène Labossière, pris à même le fonds d'aide aux entreprises issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « Ibrace inc. », pour la mise en application de son plan de commercialisation.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

499-06-2017	Octroi d'une aide financière au « Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides » pour promouvoir la région face à de nouvelles productions cinématographiques et accompagner les équipes de tournage. (FSDS-2017-06) (G5 500 N15207 #100479)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 5 750 \$ au « Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides » pris à même le fonds de soutien au développement sectoriel issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par le « Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides » pour promouvoir la région face à de nouvelles productions cinématographiques et accompagner les équipes de tournage.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

500-06-2017	Octroi d'une aide financière à la « Table de concertation communautaire Mirabelloise (TCCM) » pour concerter et faciliter le réseautage d'organismes communautaires. (PSPS-2017-01) (G5 500 N15193 #100544)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 25 000 \$ à la « Table de concertation communautaire Mirabelloise (TCCM) » pris à même le fonds de soutien aux projets structurants issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par la « Table de concertation communautaire Mirabelloise (TCCM) » pour concerter et faciliter le réseautage d'organismes communautaires.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

501-06-2017 Octroi d'une aide financière au « Centre de Recherche Agroalimentaire de Mirabel » pour le projet intitulé « La recherche dans le domaine des cultures abritées (grands tunnels et serres) ». (FSDS-2017-05) (G5 500 N15207 #100483)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 40 000 \$ au « Centre de Recherche Agroalimentaire de Mirabel », ou soit un montant de 20 000 \$ pour l'année 2017 et un montant de 20 000 \$ pour l'année 2018, pris à même le fonds de soutien au développement sectoriel issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « Centre de Recherche Agroalimentaire de Mirabel » pour le projet intitulé « La recherche dans le domaine des cultures abritées (grands tunnels et serres) ».

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

502-06-2017 Octroi d'une aide financière à la « Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) » pour le projet intitulé « Mirabel fête l'érable du Québec 2017 » (FSDS-2017-04). (G5 500 N15207 #100484)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 13 800 \$ à la « Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) » pris à même le fonds de soutien au développement sectoriel issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par la « Corporation pour la protection de l'environnement à Mirabel (CPEM) » pour le projet intitulé « Mirabel fête l'érable du Québec 2017 ».

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

503-06-2017 Octroi d'une aide financière à l'entreprise « Les Services Bac-Lavé inc. » pour promouvoir l'entreprise et acheter de l'équipement. (FAE-2017-02) (G5 500 N15023 #100204)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 5 000 \$ à l'entreprise « Les Services Bac-Lavé inc. », pris à même le fonds d'aide aux entreprises issu du fonds de développement des territoires, suite à une demande présentée par « Les Services Bac-Lavé inc. », pour promouvoir l'entreprise et acheter de l'équipement.

Un montant de 2 500 \$ sera versé sur présentation d'un document établissant la place d'affaire de l'entreprise sur le territoire de la Ville de Mirabel et démontrant que l'équipement roulant (camion avec benne de lavage) est localisé dans un endroit autorisé en vertu de la réglementation municipale de la Ville de Mirabel. Un second versement de 2 500 \$ sera versé si un mentor parraine l'entreprise et conclut à une situation financière viable de ladite entreprise.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

504-06-2017	Acceptation provisoire de travaux.
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux suivants :

- a) de nettoyage des cours d'eau Lecompte (branche Leduc), dans le secteur de Sainte-Monique, Principal (branche #9), dans le secteur de Saint-Augustin et Corbeil-Charbonneau, dans le secteur de Saint-Benoît, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par les règlements numéros 2133, 2134 et 2135 et la résolution numéro 740-09-2016 et exécutés par l'entrepreneur « Y & R Paquette inc. »; **(X3 513 102 U3 N15273)**
- b) d'infrastructures municipales sur la rue De Denonville, phase II, secteur du Domaine-Vert Nord, telle que recommandée par la firme d'ingénieur-conseil « BSA Groupe Conseil » et le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « Groupe l'Héritage inc. » par la résolution numéro 403-06-2011 et exécutés par l'entrepreneur « Bernard Sauvé Excavation inc. ». **(X3 N15234) (Dossier général X3 N14609)**

505-06-2017	Acceptation finale de travaux.
--------------------	---------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux de :

- a) réhabilitation des infrastructures municipales sur la rue Charles, entre la rue Brault et le boulevard du Curé-Labelle, secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par la firme d'ingénieurs-conseils « Consultants Mirtec inc. » et le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 2029 et la résolution numéro 219-03-2015 et exécutés par l'entrepreneur « Construction T.R.B. inc. »; **(X3 500 U3 N14956)**
- b) d'asphaltage 2015, phase II, telle que recommandée par le directeur du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés à l'entrepreneur « Uniroc Construction inc. » par la résolution numéro 345-05-2015, ainsi qu'aux règlements dont ladite résolution réfère. **(X3 211 U3 N10836)**

506-06-2017	Approbation de l'annexe « C » relativement à l'entente concernant la détermination de la méthode de calcul de la quote-part relative aux travaux et à la charge du promoteur, de la ville et des bénéficiaires, jointe à la demande des propriétaire et promoteur, « Gestion D.U.B. inc. » relativement à la construction d'infrastructures municipales sur les rues Marie-Anne-Fortier (lot 5 684 359), du Docteur-Pierre-Z.-Mignault (lot 5 864 362), M.-J.-Drapeau (lot 5 864 361) et rues projetées (lots 5 864 327, 5 864 360, 5 864 328), dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 S11 N15194)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver l'annexe « C » relativement à l'entente concernant la détermination de la méthode de calcul de la quote-part relative aux travaux et à la charge du promoteur, de la ville et des bénéficiaires, jointe à la demande des propriétaire et promoteur « Gestion D.U.B. inc. » relativement à la construction d'infrastructures municipales sur les rues Marie-Anne-Fortier (lot 5 684 359), du Docteur-Pierre-Z.-Mignault (lot 5 864 362), M.-J.-Drapeau (lot 5 864 361) et rues projetées (lots 5 864 327, 5 864 360, 5 864 328), dans le secteur de Saint-Augustin, laquelle annexe faisant partie intégrante de la présente résolution.

507-06-2017	Vente d'une rétrocaveuse. (G6 400 U4 N902)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à la mise en vente d'une rétrocaveuse par l'entremise des services d'appel d'offre du Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT QUE le CSPQ a procédé par appel d'offres pour la vente dudit bien;

CONSIDÉRANT QUE l'offre obtenue pour ce bien est supérieure aux estimations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser la vente de l'équipement d'occasion au soumissionnaire ci-dessous :

Soumissionnaire	Description de l'équipement	Montant
Surplus Industriel Reddy	Rétrocaveuse 4 X 4, moteur 4.4 litres diésel, transmission automatique, incluant 2 godets avant (1.5 et 3 verges cubes) avec attache rapide et 2 godets arrière (30 pouces avec dents et à fossé). Les pneus sont en excellent état, Marque: Terex, Modèle : TX-870-B, Série SMFH64EC06DGS9621, identification : 2206, Odomètre : 6712 heures, Année 2006, État : usagé, utilisable tel quel. Le véhicule est en excellent état et aucun problème n'a été décelé à ce jour mais peut nécessiter de l'entretien et certains ajustements.	23 512,12 \$ plus les taxes applicables le cas échéant

le tout sans garantie de la part de la Ville, l'acquéreur achetant ladite rétrocaveuse susmentionnée, le tout tel que vu et à ses risques et périls.

D'autoriser la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics ou son représentant à prendre toutes les dispositions utiles pour compléter ladite transaction, notamment auprès du CSPQ.

508-06-2017 Soumission relative à la construction d'une piscine/plage au parc régional du Bois-de-Belle-Rivière, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (2017-040) (G7 311 101 110 U3 N15300)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Nordmec Construction inc. », la soumission relative à la construction d'une piscine/plage au parc régional du Bois-de-Belle-Rivière, dans le secteur de Sainte-Scholastique, pour un prix de 1 012 756,14 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 25 mai 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2017-040 préparé le 18 avril 2017 par le directeur du Service du génie, dans le dossier numéro G7 311 101 110 N15300, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

509-06-2017 Soumission relative à l'installation d'une thermopompe pour l'aréna de Saint-Canut. (2017-052) (G7 311 102 U3 N13791)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumissionnés sont supérieurs à ceux estimés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De rejeter toutes les soumissions reçues et ouvertes le 31 mai 2017 relatives à l'installation d'une thermopompe pour l'aréna de Saint-Canut.

510-06-2017	Soumission relative à la fourniture et à l'installation de modules d'entraînement au parc Lacombe, dans le secteur de Sainte-Scholastique et au parc Gingras, dans le secteur de Saint-Canut. (2017-057) (G6 112 U3 N15103)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Techno aires de jeux - UNOVA », la soumission relative à la fourniture et à l'installation de modules d'entraînement au parc Lacombe, dans le secteur de Sainte-Scholastique et au parc Gingras, dans le secteur de Saint-Canut, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 53 054,06 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 1^{er} juin 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2017-057 préparé en mai 2017 par le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G6 112 N15103, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

511-06-2017	Soumission relative à la fourniture, conception et construction d'un système de jeux d'eau pour le parc du Marbre, dans le secteur de Saint-Canut Ouest, pour le parc Félix-Antoine-Savard, dans le secteur de Saint-Janvier et pour le parc du centre culturel, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (2017-055) (G7 311 101 110 U3 N15340)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les Entreprises Daniel Brûlé inc. / Piscines EDB », la soumission relative à la fourniture, conception et construction d'un système de jeux d'eau pour le parc du Marbre, dans le secteur de Saint-Canut Ouest, pour le parc Félix-Antoine-Savard, dans le secteur

de Saint-Janvier et pour le parc du centre culturel, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 387 055,29 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 1^{er} juin 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2017-055 préparé le 15 mai 2017 par le directeur du Service du génie, dans le dossier numéro G7 311 101 110 N15340, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense à même le fonds de parcs et terrains de jeux de la Ville.

512-06-2017	Soumission relative à la fourniture et livraison de vêtements de travail pour les années 2017, 2018 et 2019. (2017-054) (G6 112 U3 N1965)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De reporter à une séance ultérieure la décision relative à la soumission concernant la fourniture et livraison de vêtements de travail pour les années 2017, 2018 et 2019.

513-06-2017	Soumission relative à la fourniture de sel gemme en vrac. (2017-058) (G6 112 U3 N1342)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Compass Minerals Canada Corp. », la soumission relative à la fourniture de sel gemme en vrac, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 66 301,48 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 5 juin 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2017-058 préparé en mai 2017 par le directeur du Service de l'environnement, dans le dossier numéro G6 112 U3 N1342, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

514-06-2017 **Soumission relative à la construction d'abris pour les parcs Gingras, dans le secteur de Saint-Canut, Rochon, dans le secteur de Saint-Augustin, et Binette, dans le secteur de Saint-Augustin, et construction d'un abri au parc Gingras, dans le secteur de Saint-Canut. (2017-037) (G7 115 U3 N15206)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Groupe Somac inc. », la soumission relative à la construction d'abris pour les parcs Gingras, dans le secteur de Saint-Canut, Rochon, dans le secteur de Saint-Augustin, et Binette, dans le secteur de Saint-Augustin, et construction d'un abri au parc Gingras, dans le secteur de Saint-Canut, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 45 235,60 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 7 juin 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2017-037 préparé en mai 2017 par le directeur du Service du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G7 115 N15206, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

515-06-2017 **Soumission relative à la construction de trois (3) chalets de parc, soit le parc Pager, dans le secteur de Saint-Hermas, le parc Félix-Antoine-Savard, dans le secteur de Saint-Janvier et l'agrandissement du parc des Champions, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (2017-035) (G7 115 U3 N15331)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Construction Jarco inc. », la soumission relative à la construction de trois (3) chalets de parc, soit le parc Pager, dans le secteur de Saint-Hermas, le parc Félix-Antoine-Savard, dans le secteur de Saint-Janvier et l'agrandissement du parc des Champions, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 556 479,01\$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 8 juin 2017.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document

d'appel d'offres numéro 2017-035 préparé le 10 mai 2017 par le directeur du Service de génie, dans le dossier numéro G7 115 N15331, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer cette dépense à même le fonds de parcs et terrains de jeux de la Ville.

516-06-2017	Acquisition du lot 1 849 479, dans le secteur de Saint-Canut, de John Mulvey. (G7 100 N14334 #90721)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'acquérir, de John Mulvey ou de tout autre propriétaire, pour le prix de 6 700 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le lot 1 849 479, dans le secteur de Saint-Canut.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater l'étude de notaires Lefebvre, Lefebvre, Théorêt notaires pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

517-06-2017	Acquisition du lot 1 692 189, dans le secteur de Saint-Janvier, de Léonard Arsenault. (G7 100 N15078 #100507)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'acquérir, de Léonard Arsenault ou de tout autre propriétaire, pour le prix de 3,25 \$/mètre carré, totalisant une somme d'environ 17 615,65 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, le lot 1 692 189, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout aux conditions prévues au terme d'une promesse de vente du 25 mai 2017, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De mandater l'étude de notaire Tremblay Lachapelle, notaires inc. pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

518-06-2017	Acquisition du lot 1 692 191, dans le secteur de Saint-Janvier, de Normand Vaillancourt. (G7 100 N15078 #100572)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'acquérir, de Normand Vaillancourt ou de tout autre propriétaire, pour le prix de 3,25 \$/mètre carré, totalisant une somme d'environ 7 237,75 \$, plus les

taxes applicables le cas échéant, le lot 1 692 191, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout aux conditions prévues au terme d'une promesse de vente du 9 juin 2017, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De mandater le notaire Pierre Chartrand pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

519-06-2017	Acquisition à titre de rue, y incluant les infrastructures, du lot 5 914 486 (rue De Denonville), dans le secteur du Domaine-Vert Nord, de « Groupe l'Héritage inc. ». (X3 100 N15234)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « Groupe l'Héritage inc. » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, le lot suivant, dans le secteur du Domaine-Vert Nord :

- **à titre de rue, y incluant les infrastructures s'y trouvant,**
le lot 5 914 486 (rue De Denonville).

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et les autres documents nécessaires.

520-06-2017	Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 4 966 074 (rue de la Topaze), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N14877 #100458)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « Constructions Louis-Seize et ass. inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 4 966 074 (rue de la Topaze), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

521-06-2017 Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 3 493 306 (7923, rue Leduc), dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (X4 210 S14 N15379 #100504)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'acquérir de Guy Gaudreau, ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 3 493 306 (7923, rue Leduc), dans le secteur du Petit-Saint-Charles.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

522-06-2017 Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 4 527 676 (rue du Jade), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N14746 #100558)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'acquérir de « Constructions Louis-Seize et ass. inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 4 527 676 (rue du Jade), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

523-06-2017 Vente du lot 5 466 695 (ancien garage municipal – rue Victor), dans le secteur de Saint-Janvier, à « Complexe immobilier Lepur » (Équipe Leduc). (G7 410 N2325 #98031)

CONSIDÉRANT QUE le 26 septembre 2016, la ville adoptait la résolution numéro 796-09-2016 pourvoyant à la vente des lots 5 466 694 et 5 466 695 à « 9189-7389 Québec inc. » (Équipe Leduc);

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution numéro 796-09-2016 a été modifiée par la résolution numéro 228-03-2017 afin de remplacer le nom de la compagnie « 9189-7389 Québec inc. » par le nom de la compagnie « Complexe immobilier Lepur :

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus lieu de procéder à la vente du lot 5 466 694 puisqu'une rue publique sera construite sur ce lot pour donner accès au lot 5 466 695;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente de 1 500 000 \$ doit être réduit en conséquence, soit pour tenir compte du retranchement du lot 5 466 694, le tout au prorata du nombre de pieds carrés soustraits;

CONSIDÉRANT QU'une servitude de droit de passage, d'utilités publiques et d'affichage sera créée, le cas échéant, en faveur du lot 5 466 695;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De vendre le lot 5 466 695, dans le secteur de Saint-Janvier, à « Complexe immobilier Lepur » (Équipe Leduc), pour un montant de 1 276 800 \$, plus taxes applicables le cas échéant, le tout aux conditions et spécifications apparaissant à l'appel de propositions, à l'exclusion des prescriptions concernant le lot 5 466 694.

Tous les frais afférents à la vente et notamment les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente comprenant, le cas échéant, une servitude en faveur du lot 5 466 695 et autres conditions, ainsi que les autres documents nécessaires.

La présente résolution remplace la résolution numéro 796-09-2016.

524-06-2017	Bail pour fins de stationnement et de « Deck hockey » avec la compagnie « HBLL (Dominic Dulmaine) », dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (G7 411 N9195 #100559)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité, un bail avec la compagnie « HBLL (Dominic Dulmaine) » pour des fins de stationnement et de « Deck hockey », dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

De mettre fin au bail intervenu entre la Ville de Mirabel et HBLL (Dominic Dulmaine) le 6 mai 2016 concernant une partie du lot 5 468 687 à des fins de stationnement.

525-06-2017 Entente de financement relativement à une aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019*. (G5 500 U4 N5780)

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019* pour l'élaboration d'un diagnostic de sécurité et d'un plan d'action;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'autoriser Nicolas Arbour, inspecteur à la gendarmerie, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de financement relativement à une aide financière dans le cadre du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2016-2019*.

526-06-2017 Adoption du second projet de règlement numéro PU-2179 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :

- permettre les bâtiments d'un maximum de 3 étages et de 14 mètres de hauteur dans la zone C 11-18, dans le secteur de Saint-Antoine;
 - permettre l'entreposage de matériaux en vrac pour les entreprises de type entrepreneur en construction dans la zone I 2-18, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
 - permettre les habitations multifamiliales détachées d'un maximum de 6 logements dans la zone H 5-69, dans le secteur de Saint-Canut.
- (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 8 mai 2017 un premier projet de règlement numéro PU-2179 modifiant le règlement de zonage numéro U-947;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2179 a fait l'objet de consultation publique et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption d'un second projet de règlement, sans modification;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2179, le tout sans modification.

527-06-2017 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :

- permettre les bâtiments d'un maximum de 3 étages et de 14 mètres de hauteur dans la zone C 11-18, dans le secteur de Saint-Antoine;
- permettre l'entreposage de matériaux en vrac pour les entreprises de type entrepreneur en construction dans la zone I 2-18, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- permettre les habitations multifamiliales détachées d'un maximum de 6 logements dans la zone H 5-69, dans le secteur de Saint-Canut. (G8 400) (U-2179)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :

- permettre les bâtiments d'un maximum de 3 étages et de 14 mètres de hauteur dans la zone C 11-18, dans le secteur de Saint-Antoine;
- permettre l'entreposage de matériaux en vrac pour les entreprises de type entrepreneur en construction dans la zone I 2-18, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- permettre les habitations multifamiliales détachées d'un maximum de 6 logements dans la zone H 5-69, dans le secteur de Saint-Canut.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

528-06-2017 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement décrétant des travaux d'abaissement du ponceau Grand-Brûlé, de nettoyage du cours d'eau Levert-Cardinal, de la branche 8 de la Rivière au Prince, dans le secteur de Saint-Benoît, incluant le déplacement d'une conduite d'aqueduc existante, ainsi que tous les travaux connexes décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin. (G8 400) (2188)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant des travaux d'abaissement du ponceau Grand-Brûlé, de nettoyage du cours d'eau Levert-Cardinal, de la branche 8 de la Rivière au Prince, dans le secteur de Saint-Benoît, incluant le déplacement d'une conduite d'aqueduc existante, ainsi que tous les travaux connexes décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin.

529-06-2017 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement décrétant des travaux d'abaissement du ponceau, de nettoyage des branches 3 et 4 de la rivière du Chicot et abaissement du ponceau sous le chemin du Chicot Nord, dans le secteur de Saint-Augustin, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin. (G8 400) (2189)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant des travaux d'abaissement du ponceau, de nettoyage des branches 3 et 4 de la rivière du

Chicot et abaissement du ponceau sous le chemin du Chicot Nord, dans le secteur de Saint-Augustin, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin.

530-06-2017	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de stabilisation et de contrôle de l'érosion en rive de la rivière Sainte-Marie et la construction d'une conduite d'égout pluvial, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400) (2190)
--------------------	---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement d'emprunt autorisant la préparation de plans et devis pour des travaux de stabilisation et de contrôle de l'érosion en rive de la rivière Sainte-Marie et la construction d'une conduite d'égout pluvial, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins.

531-06-2017	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux. (G8 400) (2191)
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

532-06-2017	Adoption du règlement numéro S-2169 modifiant le schéma d'aménagement révisé S-77 de la Ville de Mirabel de façon à modifier la délimitation des zones inondables 0-20 ans et 20-100 ans sur une partie de la rue de la Chapelle, dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PS-2169 a été adopté le 13 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de ce conseil tenue le 13 mars 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT la consultation tenue le 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'une lettre du 15 mai 2017 du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est adressée à la municipalité invoquant l'absence d'information et d'analyse au soutien de la demande de modification du schéma;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris bonne note de cette demande et qu'elle transmettra audit ministre, suite à l'adoption du règlement, l'analyse hydraulique préparée par Pierre Dumas en août 2016;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues par la loi ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PS-2169 a fait l'objet des procédures et envois requis par la Loi, et qu'il y a lieu d'y donner suite par l'adoption du présent règlement; sans modification;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement a été mentionné à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu :

D'adopter le règlement numéro S-2169 , tel que présenté par la greffière.

Les conseillers messieurs Pierre-Paul Meloche et David Marra-Hurtubise votent contre l'adoption de cette résolution.

M. LE CONSEILLER GUY LAURIN DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 533-06-2017), COMPTE TENU DE RELATIONS D'AFFAIRES :

<p>533-06-2017 Adoption du règlement numéro U-2173 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à :</p> <ul style="list-style-type: none">– permettre la construction d’habitations multifamiliales détachées d’un maximum de 110 logements et de réduire la marge avant à 6 mètres dans la zone H 5-76, dans le secteur de Saint-Canut;– créer la zone H 5-81 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 5-52, dans le secteur de Saint-Canut;– créer la zone H 7-181 et ses dispositions spécifiques à même une partie de la zone H 7-28, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 24 avril 2017, le projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT la consultation publique sur le projet de règlement numéro PU-2173 tenue lors d’une séance du conseil le 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2173 a été adopté, sans modification, et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2173 nous est parvenue au plus tard le 9 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l’article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977 c.C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2173, tel que présenté.

M. LE CONSEILLER GUY LAURIN S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

M. LE CONSEILLER GUY LAURIN DÉCLARE QU'IL A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 534-06-2017), COMPTE TENU DE RELATIONS D'AFFAIRES :

534-06-2017	Adoption du règlement numéro U-2174 modifiant le règlement de lotissement numéro U-948 de la Ville de Mirabel de façon à : – permettre la réalisation d'habitations unifamiliales jumelées dans la zone H 5-81 sur des terrains ayant une superficie minimale de 250 mètres carrés, une largeur minimale de 9,0 mètres et une profondeur minimale de 25 mètres pour les terrains de rangée de coin, dans le secteur de Saint-Canut; – permettre la réalisation d'habitations bifamiliales détachées dans la zone H 7-181 sur des terrains ayant une superficie minimale de 520 mètres carrés, une largeur minimale de 18 mètres et une profondeur minimale de 29 mètres pour les terrains de rangée et de coin, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 24 avril 2017, le projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT la consultation publique sur le projet de règlement numéro PU-2174 tenue lors d'une séance du conseil le 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2174 a été adopté, sans modification, et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2174 nous est parvenue au plus tard le 9 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977 c.C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2174, tel que présenté.

M. LE CONSEILLER GUY LAURIN S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

535-06-2017	Adoption du règlement numéro U-2177 modifiant le règlement de zonage numéro U-947 de la Ville de Mirabel de façon à créer la zone C 7-182 et ses dispositions spécifiques à même une partie des zones I 7-59 et I 7-159, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 24 avril 2017, le projet de règlement a été adopté;

CONSIDÉRANT la consultation publique sur le projet de règlement numéro PU-2177 tenue lors d'une séance du conseil le 23 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, le second projet de règlement numéro PU-2177 a été adopté, sans modification, et un avis de motion a été donné;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire relativement au second projet de règlement numéro PU-2177 nous est parvenue au plus tard le 9 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977 c.C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro U-2177, tel que présenté.

536-06-2017	Adoption du règlement numéro PS-2183 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) S-137-1. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE les normes pertinentes faisant parties intégrantes de ce RCI ont été incluses dans la réglementation de zonage par les règlements U-2144, U-2145 et U-2150 qui sont entrés en vigueur le 3 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE les normes de ce RCI ne sont plus pertinentes et peuvent être abrogées puisque vétustes ou remplacés par des normes plus modernes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mirabel juge qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Mirabel d'abroger ce règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de ce conseil tenue le 23 mai 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977 c.C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro S-2183 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) S-137-1 de la Ville de Mirabel, tel que présenté par la greffière.

537-06-2017	Adoption du règlement numéro S-2184 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) S-170. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE les normes pertinentes faisant parties intégrantes de ce RCI ont été incluses dans la réglementation de zonage par les règlements U-2144, U-2145 et U-2150 qui sont entrés en vigueur le 3 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE les normes de ce RCI ne sont plus pertinentes et peuvent être abrogées puisque vétustes ou remplacés par des normes plus modernes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mirabel juge qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Mirabel d'abroger ce règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de ce conseil tenue le 23 mai 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977 c.C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro S-2184 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) S-170 de la Ville de Mirabel, tel que présenté par la greffière.

538-06-2017	Adoption du règlement numéro S-2185 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) S-199-1. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE les normes pertinentes faisant parties intégrantes de ce RCI ont été incluses dans la réglementation de zonage par les règlements U-2144, U-2145 et U-2150 qui sont entrés en vigueur le 3 mai 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Mirabel juge qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Mirabel d'abroger ce règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de ce conseil tenue le 23 mai 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. 1977 c.C-19) ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro S-2185 abrogeant le règlement de contrôle intérimaire (RCI) S-199-1 de la Ville de Mirabel, tel que présenté par la greffière.

539-06-2017	<i>Modification du règlement numéro 2160 Autorisant la préparation de plans et devis incluant la surveillance des travaux pour le remplacement de conduites d'eau, la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire et pluvial et la réfection des rues sur une partie des rues Saint-Michel, Jasmin, Saint-Luc et Gravel, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins, afin de référer à la réception d'une subvention couvrant une partie du coût des travaux. (G8 400)</i>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande que le règlement numéro 2160 soit modifié à l'article 5 pour référer à la réception d'une subvention couvrant une partie du coût des travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De modifier le règlement numéro 2160 *Autorisant la préparation de plans et devis incluant la surveillance des travaux pour le remplacement de conduites d'eau, la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire et pluvial et la réfection des rues sur une partie des rues Saint-Michel, Jasmin, Saint-Luc et Gravel, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins* par l'ajout, à la fin de l'article 5, des mots suivants :

- « et soit que 75 % du coût des travaux soit subventionné, le tout tel qu'il appert d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date de décembre 2016 confirmant l'acceptation d'une subvention pour les présents travaux ».

540-06-2017	Modification du règlement numéro 2161 <i>Autorisant la préparation de plans et devis incluant la surveillance des travaux pour le remplacement de conduites d'eau, la construction et la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire et pluvial et la réfection des rues sur une partie des rues Turcot et Provost, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins, afin de référer à la réception d'une subvention couvrant une partie du coût des travaux.</i> (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande que le règlement numéro 2160 soit modifié à l'article 5 pour référer à la réception d'une subvention couvrant une partie du coût des travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De modifier le règlement numéro 2161 *Autorisant la préparation de plans et devis incluant la surveillance des travaux pour le remplacement de conduites d'eau, la construction et la réhabilitation de conduites d'égout sanitaire et pluvial et la réfection des rues sur une partie des rues Turcot et Provost, dans le secteur de Saint-Janvier, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins*, par l'ajout, à la fin de l'article 5, des mots suivants :

- « et soit que 75 % du coût des travaux soit subventionné, le tout tel qu'il appert d'une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date de décembre 2016 confirmant l'acceptation d'une subvention pour les présents travaux ».

541-06-2017	Nomination au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur (équipe jour/nuit) pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 200)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De nommer Jean-Marie Minville, au poste de préposé aux travaux publics, journalier et chauffeur (équipe jour/nuit) au Service de l'équipement et des travaux publics, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

542-06-2017 Embauche au poste d'agent de bureau pour le Service de l'équipement et des travaux publics. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'embaucher Micheline Laflamme, au poste d'agent de bureau au Service de l'équipement et des travaux publics, en tant que personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

543-06-2017 Nomination aux postes de chef aux opérations au Service de la sécurité incendie. (G4 200)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De nommer Julien Touchette et Mario Beaudoin aux postes de chef aux opérations au Service de la sécurité incendie, à titre de cadre intermédiaire, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par la directrice du Service des ressources humaines.

544-06-2017 Demande pour obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, d'aliéner et de lotir les lots 5 799 133 et 5 799 134 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 112 103)

CONSIDÉRANT QUE, le 20 janvier 2016, la Ville a déposé auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après : « CPTAQ ») une demande formulée par la Société en commandite Fore Golf pour autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, l'aliénation et le lotissement des lots 5 799 133 et 5 799 134, dans le secteur de Sainte-Monique, dans le cadre d'un projet de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la réalisation d'un projet résidentiel de 450 à 500 habitations sur le terrain du Club de golf Le Diamant ainsi que le réaménagement du terrain de golf;

CONSIDÉRANT QU'il y a très peu de vitalité économique au sein du noyau villageois du secteur de Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE la population du secteur de Sainte-Monique est en décroissance;

CONSIDÉRANT QUE la densité de population est insuffisante pour assurer le maintien des services et de commerces de proximité pour les citoyens et le développement économique du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le périmètre urbain actuel du secteur de Sainte-Monique est pratiquement comblé et que les rares terrains disponibles sont affectés d'une servitude aéroportuaire qui limite le développement tel qu'il est indiqué dans le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Mirabel (Juin 2016) à la page 139;

CONSIDÉRANT QUE la ville désire lutter contre la dévitalisation du secteur de Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ répond à un besoin et à un objectif de développement de la ville, soit en favorisant la consolidation du noyau villageois et la vitalité du secteur de Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE le projet résidentiel répond à la problématique de dévitalisation du secteur Sainte-Monique en l'absence de site pour le développement résidentiel à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le site du Club de golf Le Diamant est le site ayant le moindre impact sur la zone agricole permanente dans le secteur de Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE la majeure partie des lots est déjà utilisée à des fins autres que l'agriculture, soit pour un usage commercial dit « de récréation » avec le terrain de golf Le Diamant;

CONSIDÉRANT QUE, dans l'orientation préliminaire visant la demande de la Société en commandite Fore Golf, la CPTAQ considère que l'autorisation recherchée est assimilable à une demande d'exclusion au sens du deuxième alinéa de l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE, sur la base de cette orientation, la demande d'autorisation de la Société en commandite Fore Golf devrait être assimilée à une demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, il appartient à la municipalité locale de faire les demandes d'exclusion;

CONSIDÉRANT QU'une audition est prévue le 20 juin 2017 devant la CPTAQ pour présenter des observations supplémentaires suite à l'orientation préliminaire;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

QUE la Ville de Mirabel devienne codemanderesse avec la Société en commandite Fore Golf dans le dossier numéro 411 396 pour la demande afin

d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture, d'aliéner et de lotir les lots 5 799 133 et 5 799 134 auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans le secteur de Sainte-Monique, pour la réalisation du projet de développement résidentiel sur le terrain du Club de golf Le Diamant.

545-06-2017	Installation de panneaux d'arrêt dans le secteur de Saint-Benoît. (X3 310 N1260)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Paul Meloche, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

D'installer des panneaux d'arrêt à l'intersection suivante :

dans le secteur de Saint-Benoît

- en bordure de la rue Lafontaine, à l'intersection de la rue Dumouchel, dans les deux directions.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

546-06-2017	Prolongement de l'interdiction de stationner sur une partie de la rue du Noroît, du côté ouest, soit jusqu'à la limite nord du numéro civique 14485, rue du Noroît, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 310 N136)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire le stationnement à cet endroit, afin de permettre une meilleure visibilité et de réduire les risques d'accident pour les automobilistes empruntant cette artère;

Il est proposé par monsieur le conseiller David Marra-Hurtubise, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De prolonger l'interdiction de stationner sur une partie de la rue du Noroît, du côté ouest, soit jusqu'à la limite nord du numéro civique 14485, rue du Noroît, dans le secteur de Saint-Janvier.

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

547-06-2017	Nomination d'un administrateur à la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TCAL). (G3 300 U2 N7529)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la résolution numéro 551-06-2016 qui nommait Audrey Simard, agente de développement économique à Mirabel économique, à titre de représentante de la Ville de Mirabel au sein de la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'Audrey Simard, agente de développement économique à Mirabel économique a quitté son poste;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De nommer Karim Elfilali, agent de développement économique au Service de Mirabel économique, à titre de représentant de Mirabel en remplacement d'Audrey Simard, et ce, jusqu'à la fin du mandat prévu initialement, soit le 29 juin 2018.

548-06-2017 Création d'un comité concernant la revitalisation du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 100 U5 N10726)

Le maire fait la lecture de la proposition principale suivante :

« De créer un comité concernant la revitalisation du boulevard du Curé-Labelle constitué de la façon suivante :

- *un (1) représentant du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;*
- *le maire et un (1) conseiller;*
- *un (1) représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel;*
- *la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics;*
- *le directeur du Service du génie;*
- *le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme.*

À cet égard, de nommer Guylaine Coursol, conseillère de la municipalité, pour siéger à ce comité. »

Avant que ne soit proposée et appuyée la proposition principale, le conseiller Pierre-Paul Meloche propose l'amendement ci-dessous, laquelle proposition d'amendement est appuyée par le conseiller David Marra-Hurtubise et résolu :

« De créer un comité concernant la revitalisation du boulevard du Curé-Labelle constitué de la façon suivante :

- *un (1) représentant du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;*
- *le maire et **trois (3) conseillers du secteur de Saint-Janvier;***
- *un (1) représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabe;*
- *la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics;*
- *le directeur du Service du génie;*
- *le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme;*
- ***des commerçants ayant une propriété et/ou ayant un établissement d'entreprise à titre de propriétaire ou de locataire.** »*

Le vote est pris et la proposition d'amendement est rejetée à la majorité :

Ont voté POUR

Pierre-Paul Meloche
David Marra-Hurtubise

Ont voté CONTRE

Michel Lauzon
Guylaine Coursol
François Bélanger

Patrick Charbonneau
Francine Charles
Guy Laurin

La proposition principale est proposée par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyée par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu :

De créer un comité concernant la revitalisation du boulevard du Curé-Labelle constitué de la façon suivante :

- un (1) représentant du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- le maire et un (1) conseiller;
- un (1) représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Mirabel;
- la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics;
- le directeur du Service du génie;
- le directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme.

À cet égard, de nommer Guylaine Coursol, conseillère de la municipalité, pour siéger à ce comité.

Ont voté POUR

Michel Lauzon
Guylaine Coursol
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Francine Charles
Guy Laurin

Ont voté CONTRE

Pierre-Paul Meloche
David Marra-Hurtubise

La proposition principale est adoptée à la majorité.

549-06-2017	Demande de subvention à la députée de Mirabel, madame Sylvie D'Amours, relativement au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal. (G5 500 N5534 #97289)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la députée de Mirabel, madame Sylvie D'Amours, dispose d'un budget discrétionnaire alloué à l'ensemble du comté de Mirabel dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Guy Laurin et résolu unanimement :

De demander à madame Sylvie D'Amours, députée du comté de Mirabel, d'octroyer à la Ville de Mirabel, une subvention, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, soit pour la construction de la montée Drouin, dans le secteur de Saint-Janvier.

Également, d'autoriser la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la présente demande de subvention.

550-06-2017	Demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relative à l'obtention d'appareils de contrôle automatisé mobiles. (G3 311)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a mis en place un plan de déploiement, comprenant plusieurs phases, afin de permettre une diversité de technologies permettant une plus grande flexibilité dans l'utilisation des appareils de contrôle automatisé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel est actuellement la 20^{ième} ville en importance au Québec en termes de population, démontrant un immense potentiel d'accroissement démographique pour les années à venir, et couvrant un territoire de 486 kilomètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de faire partie prenante du plan de déploiement des appareils de contrôle automatisé mobiles (Phase 3) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'inclure la Ville de Mirabel à son plan de déploiement des appareils de contrôle automatisé mobiles (Phase 3).

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 8 juin 2017; (G1 211 101 120 N11458)
- b) rapport intitulé « États comparatifs du premier semestre », en date du 30 avril 2017, par Mme Jeannic D'Aoust, trésorière. (G5 100 U6)

Affaires nouvelles.

551-06-2017	Adoption du règlement numéro 2176 autorisant la préparation de plans et devis pour les travaux d'infrastructures municipales sur la montée Sainte-Marianne débutant à environ 70 mètres linéaires au sud-est du chemin Notre-Dame et se terminant à environ 200 mètres linéaires au nord-ouest de la rue Jacques-Cartier, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, décrétant lesdits travaux et autorisant également une dépense et un emprunt à ces fins. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 8 mai 2017, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu une copie du projet de règlement 2 jours juridiques avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2176, tel que présenté.

552-06-2017	Acquisition d'une partie du lot 3 941 056, dans le secteur de Saint-Janvier, de Éric Dubois. (G7 100 N15078 #100586)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'acquérir, de Éric Dubois ou de tout autre propriétaire, pour le prix de 24,63 \$/mètre carré, totalisant une somme d'environ 270,93 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, une partie du lot 3 941 056, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout aux conditions prévues au terme d'une promesse de vente du 12 juin 2017, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De mandater la notaire Nathalie Chabot pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

553-06-2017	Acquisition d'une partie du lot 3 941 056, dans le secteur de Saint-Janvier, de Alain Lapointe. (G7 100 N15078 #100587)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'acquérir, de Alain Lapointe ou de tout autre propriétaire, pour le prix de 3,25 \$/mètre carré, totalisant une somme d'environ 13 289,25 \$, plus les taxes applicables le cas échéant, une partie du lot 3 941 056, dans le secteur de Saint-Janvier, le tout aux conditions prévues au terme d'une promesse de vente du 12 juin 2017, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De mandater l'étude de notaires Lefebvre, Lefebvre, Théorêt pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente et les autres documents nécessaires.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

554-06-2017 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Jean Bouchard, maire

Suzanne Mireault, greffière